

## Ordre Du Jour

- . 1) Informations du Président et de la Vice-Présidente du Conseil Scientifique
- . 2) Projet de compte rendu du CS du 17 septembre 2013
- . 3) Désignation d'un membre au Comité Permanent du CS
- . 4) Avis sur les modalités d'attribution de la PES 2013
- . 5) Avis sur la convention d'accord-cadre de partenariat entre l'UL, l'INRA et AgroParisTech
- . 6) Avis sur la convention de création du LIA « FSMA »
- . 7) Avis sur l'évolution des statuts de la MSH
- . 8) Avis sur une demande de subvention au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
- . 9) Avis sur le projet de recherche « L'innovation dans l'Economie Sociale et Solidaire : nouveaux modes de gouvernance et de régulation territoriale » déposé par le 2L2S auprès de la Région hors procédure UL
- . 10) Avis sur la procédure VAE Doctorat
- . 11) Présentation du CLED (intervention de Patrick Truchot)
- . 12) Questions diverses

14h20

Présentation nouveaux présents :

Marc Guerin, Economiste (nouveau délégué directeur recherche et a la technologie à la région depuis le 1er aout).

Maxime Amblard Informaticien

-----  
POINT 1. Informations du Président et de la Vice-Présidente du Conseil Scientifique

-----  
A. PACTE : mis en place par L'état + la région

pas encore calé opportunités pour plusieurs projets, moyens alloués pilotage par CREMPI, dont univ + région + département + chambre de commerce et industrie + Etat)  
Projets entrant dans la lettre de cadrage du 1er ministre (remonté par les acteurs de l'univ + des politiques) : Jean Lamour, CEA tech, filière hydrogène, santé  
Attente de définition de la gouvernance

président F. Hollande : Plateforme à Florange sur la métallurgie, centre de recherche public.

UL et CNRS sollicités (liaisons possibles, par exemple avec l'IRT).

Directoire :

- répartition des moyens sur les pôles scientifiques
- proposition de ventilation sera adoptée au prochain CA.

-----  
B. Gel de postes. La discussion sur ce point a été longue et plutôt vive. Quelques arguments évoqués :

UL est considérée par l'Etat comme bien doté (informations validées par le CNESER)  
modification du modèle d'allocation de moyens en 2015.

équilibre à trouver : Si on ne le fait pas on risque de réduire notre enveloppe de fonctionnement pour les prochaines années  
nécessité d'avoir un effet mémoire sur le gel des postes.  
gel décidé annuellement (mais pensé sur 2 ans)

Proposition de remonter une motion vers le CA :

Pour : 13  
refus de votes : 0

Contenu de la motion (pour rappel, voir en fin de CR) :

refus de vote : 9  
abs 7  
contre 0  
Pour 13

-----  
POINT 2. Projet de compte rendu du CS du 17 septembre 2013

Validation du CR du dernier CS

abs 1

-----  
POINT 3. Désignation d'un membre au Comité Permanent du CS

Entrée d'un nouveau membre au bureau du CS : Sylvie Bazin

abs 1

-----  
POINT 4. Avis sur les modalités d'attribution de la PES 2013

réunion CP-CNU pour se substituer à l'instance nationale inter section du CNU pour évaluation des dossiers.  
problème du texte non stabilisé au niveau du ministère  
position de la CPU : prochaines discussions  
pedr : pas les mêmes critères que précédemment.  
problème : certaines disciplines ont peu d'encadrement

-----  
Point 5. Avis sur la convention d'accord-cadre de partenariat entre l'UL, l'INRA et AgroParisTech

rencontre avec le pdg de l'Inra, sur son positionnement en Lorraine.  
Ajout de la vallée européenne des matériaux et de l'énergie  
la forêt entre dans ce périmètre  
lien avec l'aquitaine. CPER mis en cohérence avec eux.  
ajout de l'agroalimentaire dans la convention

unanimité

-----  
Point 6. Avis sur la convention de création du LIA « FSMA »

unanimité

Point 7. Avis sur l'évolution des statuts de la MSH  
présentation des nouveaux statuts de la MSH  
remplacement des présidents d'Univ. par les directeurs des pôles concernés  
unanimité

-----  
Point 8. Avis sur une demande de subvention au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire  
Point reporté, demande d'informations supplémentaires.

-----  
Point 9. Avis sur le projet de recherche (2L2S)  
Avis sur le projet de recherche « L'innovation dans l'Economie Sociale et Solidaire : nouveaux modes de gouvernance et de régulation territoriale ». **Le nombre élevé d'abstentions exprime les réserves face à un projet dont le contenu scientifique n'a pas entièrement convaincu, peut-être rédigé dans l'urgence.**  
pour 11

-----  
Point 10. Avis sur la procédure VAE Doctorat  
Dossier à déposer pour avoir le droit de s'inscrire (nécessité de justifier de recherche), puis rédaction d'un mémoire et soutenance traditionnelle.

-----  
Point 11. Présentation du CLED (intervention de Patrick Truchot)  
pilotage de la formation doctorale  
invitation permanente au CS du directeur du CLED

-----  
POINT 12. Questions Diverses  
Pas de questions supplémentaires

Motion adoptée :

Le conseil d'administration de l'Université de Lorraine s'est prononcé en faveur d'un gel d'environ 60 postes pour l'année 2014 tel que l'a proposé le président. Cette mesure, qui pourrait être reconduite encore 2 ans, viserait principalement à augmenter la capacité d'investissement de notre établissement. Elle fait porter l'essentiel de l'effort sur la masse salariale, stratégie incompréhensible pour le conseil scientifique si l'on considère que le capital humain est la première ressource d'une Université. Aucun projet de développement ne peut justifier le choix volontaire d'altérer ainsi les conditions dans lesquelles l'Université doit assurer ses missions fondamentales de recherche et de formation, ni de limiter les talents et les expertises qui doivent nous permettre d'atteindre les objectifs ambitieux inscrits dans le contrat de site 2013-2017. En restant sur cette position, l'équipe présidentielle aura à porter toute la responsabilité des conséquences de ce choix qui affaibliront l'attractivité et le potentiel présent et futur de nos laboratoires et de nos filières de formation. En conséquence, le conseil scientifique demande au président et au conseil d'administration de l'Université de Lorraine :

- de rééquilibrer l'effort budgétaire par l'utilisation de l'ensemble des leviers disponibles et de réduire ainsi de manière significative le nombre de postes gelés ;
- de faire remonter auprès du ministère et du rectorat l'impossibilité de remplir les missions fondamentales de l'université avec l'enveloppe accordée.